



Cela fait déjà un peu plus d'un an que vous avez choisi de confier la gestion de votre commune à une nouvelle équipe municipale.

Depuis notre entrée en fonction, nous avons eu à cœur de nous impliquer dans les projets communaux, de servir avec dévouement, efficacité et responsabilité le développement de notre commune et de défendre nos intérêts dans la nouvelle intercommunalité Cauvaldor.

Il nous a fallu découvrir les dossiers en instance, prendre connaissance de leur état d'avancement et essayer d'optimiser leur finalisation.

Les travaux en cours ont ainsi été poursuivis afin de terminer la rénovation du foyer rural et la construction de la halle. Des décisions ont alors dû être prises pour achever certains aménagements, tel que les abords de la halle.

Il nous est, par ailleurs, apparu urgent de nous soucier de la mise en conformité des installations électriques de la cuisine du foyer rural, ces installations très vétustes ne répondant plus aux normes de sécurité depuis un temps certain. La cuisine étant régulièrement utilisée lors de la location du foyer rural, il est fort regrettable que les travaux que mériterait cette pièce, moins visibles certes, mais non moins importants, n'aient pas été intégrés lors de l'élaboration du projet de rénovation.

D'autres réalisations en attente, telles que l'acquisition du chalet et l'agrandissement du boulodrome, ont été débloquées afin de répondre aux besoins de l'association de la Pétanque lors de l'organisation de compétitions.

En matière d'urbanisme, un travail très important a été réalisé ce qui va nous permettre, dans un premier temps, de réactualiser notre patrimoine communal en prenant en compte plusieurs échanges de parcelles intervenus mais non enregistrés au service du Cadastre. Par ailleurs, le nécessaire reclassement de la voirie a également été entrepris afin que la totalité de la voirie communale que nous devons entretenir soit revue à la hausse et serve de base pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat. Ce reclassement n'avait pas été effectué depuis 2002 et était prioritaire afin que les routes créées ou prolongées et les espaces verts aménagés au cours des 12 dernières années soient pris en compte.

Concernant l'équipe technique municipale, nous avons fait le choix de lui confier de nouveau le ramassage des déchets verts ainsi que le fauchage des abords des routes et l'entretien des chemins communaux. Pour cela, un tracteur équipé a été acquis en début d'année tandis que le camion poids lourd, peu utilisé, était revendu.

Cette année que l'on pourrait juger d'adaptation n'a pas été sans ambition même si notre règle de conduite toujours présente à l'esprit est demeurée la prudence; celle-ci est rendue nécessaire en raison, principalement, des fonds mobilisés sur le lotissement et pour les investissements réalisés ces dernières années mais, également, pour anticiper les baisses significatives et durables des dotations de l'Etat (déjà -20 % de DGF en 2015) et afin d'assumer les nouvelles charges de fonctionnement imposées par la réforme des rythmes scolaires.

C'est dans ce contexte actuel ne laissant guère de marge de manœuvre et exigeant une pause dans les investissements que le Conseil Municipal a voté le 1^{er} budget de sa mandature en privilégiant de ne pas augmenter la pression fiscale communale en 2015.

Ce 1^{er} numéro de l'«Info des Tours» vous parvient après une année de fonction. Cela nous a permis de découvrir les étapes successives du cycle annuel d'activité et de nous y adapter; les informations que nous vous présentons dans ce bulletin municipal n'en sont que plus complètes et précises.

Notre engagement reste toujours le même : être à votre écoute et avancer dans le souci du développement harmonieux de Saint-Laurent-les-Tours tout en veillant à son équilibre financier.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau bulletin.

Pascal LAGARRIGUE

Le 14 février 2014, le Préfet du Lot a signé un arrêté autorisant la fusion de six communautés de communes : Pays de Souillac-Rocamadour, Martel, Haut-Quercy Dordogne (Vayrac), Gramat, Padi- rac et Saint-Céré à compter du 1^{er} janvier 2015.

Ce nouvel EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) s'appelle Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) et regroupe 62 communes représentant une population de près de 37 500 habitants. Les communautés de communes de Bretenoux et Sousceyrac n'ont pas souhaité intégrer ce regroupement.

CAUVALDOR est depuis le 1^{er} janvier 2015 gérée par un conseil communautaire de 86 membres, dans lequel chaque commune a au moins un représentant. Saint-Laurent-les-Tours est représenté par le Maire, Pascal LAGARRIGUE et la première adjointe, Christiane LABROUSSE; Stéphanie ROUSSIES, 2^{ème} adjointe siège au sein du Conseil de Territoire du Pôle de Saint-Céré. Gilles LIEBUS, Maire de Meyronne, a été élu Président de la structure le 8 janvier dernier avec autour de lui 14 vice-présidents.

Les compétences transférées sont encadrées par la loi qui prévoit :

- des compétences obligatoires : aménagement de l'espace et actions de développement économique.
- des compétences optionnelles : concerne l'environnement, la culture, le logement et cadre de vie, l'action sociale, les équipements publics, l'action en faveur de la vie locale, l'assainissement, la voirie, les équipements culturels, sportifs et/ou scolaires.
- des compétences facultatives : correspondent à toutes celles qui ne sont pas prévues au titre des compétences obligatoires ou optionnelles.

Face à cette nouvelle intercommunalité qui peut paraître tentaculaire par son gigantisme il nous faudra être vigilants afin que toutes les communes soient traitées de façon équitable.



☞ **Nettoyage** par les agents communaux du Monument aux Morts ainsi que des murs intérieurs et extérieurs du cimetière au nettoyeur haute pression .

☞ **Entretien du réseau d'éclairage** public confié à l'entreprise INEO.

☞ **Curage des fossés** par les agents communaux.

☞ **Plantation de plusieurs arbres d'ornement** à l'aire de jeux et au nouveau parking chemin des quatre vents.

☞ **Installation à Noël de plusieurs sapins** avec comme nouveauté celui de l'école, décoré par les enfants lors des activités périscolaires et qui a rencontré un grand succès. Les travaux du nouveau centre Leclerc ont empêché l'implantation habituelle de celui de la Zone Actipôle.

☞ Echange de terrains

Nous avons procédé à la régularisation de la cession de terrains, à titre d'échange, avec Madame Martine Picard, suite au document d'arpentage de juillet 2012. Même procédure avec la SCI Dalan (Centre Leclerc) suite au document d'arpentage de juillet 2009.

La halle

Les gros travaux d'aménagement des abords de la halle ont été réalisés par l'entreprise TPJ et l'aménagement paysager par les agents communaux.

Foyer Rural

Le foyer rural Fernand Larribe a été réouvert aux locations en avril 2014. Cette nouvelle salle, plus spacieuse, lumineuse et conviviale se prête parfaitement aux festivités ou manifestations d'associations. Cependant il reste encore quelques problèmes à régler :

-le chauffage, depuis sa mise en service il y a un an, n'est toujours pas totalement opérationnel. Le fabricant Lyonnais, après plusieurs relances de l'entreprise ayant installé la pompe à chaleur, est venu sur site pour étudier et décider de la solution à apporter.

-la puissance électrique insuffisante depuis toujours n'avait pas été prise en compte dans les travaux. Une étude ERDF est en cours pour l'installation d'un deuxième compteur qui devrait pallier ce problème.

De nouveaux tarifs de locations sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2015 pour tenir compte des nouvelles installations. L'électricité est désormais facturée au réel. (voir tableau page 7)

-la mise en conformité des installations de la cuisine du foyer rural. Ces travaux, non prévus dans le marché de rénovation du bâtiment

sont impératifs (hotte, cuisinière, peinture, vaisselle).

Suite à de très importantes dégradations lors d'une location (la remise en état très onéreuse a nécessité une semaine de travaux et l'annulation de locations), le Conseil Municipal a décidé le 25 mars 2015 de porter le montant de la caution de 350€ à 1500€ dans un but purement dissuasif. Nous rappelons l'obligation de respecter les équipements publics mis à la disposition des citoyens.

Ecole

Des travaux de peinture et de tapisserie ont été effectués par l'entreprise Lafage au niveau de la maternelle l'été dernier.

De nombreux jeux et du matériel pour l'extérieur ont été achetés pour la mise en place des temps périscolaires.



Lotissement

La voie traversant le lotissement des Prés de Lascol, fortement dégradée par les intempéries, a nécessité des travaux d'urgence pour garantir la sécurité des piétons et des véhicules. Les travaux définitifs ne seront engagés qu'en fonction de la vente des lots.

A ce propos, des acquéreurs potentiels très motivés ont rencontré Monsieur le Maire avec des projets engagés.

Les travaux d'aménagement des deux bassins d'écroulement à la Brunie Basse devraient débuter fin 2015. Ces bassins sont directement liés à l'urbanisation du lotissement et sont obligatoires. Ces travaux, réalisés sous l'égide du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD) s'élèvent à 590 000€ mais sont subventionnés en grande partie (Etat, Région, Département et SMPVD). Ne devrait rester à la charge de la commune qu'une dépense de 15 000€ puis l'entretien annuel.

Marquage au sol des voies communales

L'entreprise spécialisée Aximum a procédé à la réfection du marquage de la signalétique ainsi que des terrains de sport de la cour de l'école.

Fauchage des bords de routes et acquisition d'un tracteur

L'entreprise Rieu a réalisé le fauchage des abords et talus de toutes les voies communales. Ce travail sera désormais confié aux agents communaux suite à l'acquisition d'un tracteur équipé de divers accessoires (épaveuse/débroussailleuse, lame de déneigement) qui permettront de faire en plus les chemins qui n'étaient plus fauchés depuis plusieurs années. La commune sera ainsi plus réactive et pourra intervenir en temps voulu si un besoin se présentait et pour un prix de revient à terme moins élevé que celui d'une entreprise extérieure.

L'estimation du coût très élevé de l'entretien ainsi que la faible utilité du camion 19 tonnes nous ont amené à décider de sa vente, impactant favorablement l'investissement concernant le tracteur.

Déchets verts

En 2014 la collecte des déchets verts a été effectuée par l'entreprise Nouzières. Le coût de cette opération s'est élevé à 12 960€ pour 9 mois soit 720€ par tournée. Il a été décidé de revenir à l'ancien système pour des raisons de prix de revient. (calendrier page 7)

Chalet du boulodrome

Ce chalet, promis de longue date aux pétanqueurs, avait été réservé avant notre élection. Tout restait à faire (achat, démontage, transport et installation). Ce sont les bénévoles de l'association qui ont avec enthousiasme réalisé les travaux d'installation. A son coût de 6000€ s'ajoutent quelques centaines d'euros de matériel pour les finitions. L'agrandissement du boulodrome a également été effectué. L'association est locataire des lieux pour un loyer annuel de 700€. Nous rappelons que le terrain de pétanque et ses abords (espaces verts et tables de pique-nique) restent publics et sont accessibles à tous.



-Installation prochaine au rond point de l'Europe d'une sculpture en ferronnerie représentant le coq de Lurçat réalisée par des élèves de BTS du Lycée La Découverte de Decazeville, projet porté par la Municipalité précédente.

-Classement de la voirie communale. Cette révision, non effectuée depuis 2002 est nécessaire. Le linéaire étant pris en compte dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) attribuée par l'Etat, il est dans l'intérêt de la commune de l'actualiser régulièrement vu l'évolution de l'habitat très épars sur le terrain. Après étude il apparaît que le linéaire de voirie de 22 kilomètres à ce jour augmenterait d'environ 9 kilomètres. Il est regrettable que cela n'ait pas été fait plus tôt.

-Concertation avec le service territorial routier pour apporter des solutions aux problèmes de vitesse sur certaines voies communales.

-Etude en cours concernant les problèmes d'acoustique déplorés au foyer rural et à la cantine de l'école. Des matériaux absorbant le bruit devront être installés.

-Renouvellement d'une partie du parc informatique vieillissant du groupe scolaire. Des subventions ont été sollicitées dont une est d'ores et déjà acquise (enveloppe parlementaire).

-Transfert obligatoire au SMPVD de l'instruction des dossiers d'urbanisme au plus tard le 1er juillet 2015. Dès lors toutes les déclarations de travaux (certificats d'urbanisme, permis de construire ou de démolir, déclarations préalables...) seront adressées par la Mairie à ce service en lieu et place de la DDT.

-Rénovation du retable du maître-autel de l'église, classé parmi les Monuments Historiques, initiée en 2007 toujours en cours. La restauration des polychromies est achevée depuis ce printemps. Leur mise en place devrait avoir lieu cette année. Le remontage complet et l'achèvement du chantier devrait avoir lieu au cours de l'hiver 2016.

-Travaux aux logements communaux : certains répondent aux besoins de salubrité et sont absolument nécessaires, d'autres répondent à des aménagements de confort (peinture, tapisserie...).

-Deux nouvelles salles de l'école seront rénovées pour la rentrée de septembre 2015.

-Nettoyage des églises et sacristies de Crayssac et de Saint-Laurent. Des appareils de chauffage pourraient être installés.



ÉCOLE ET RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES



Depuis septembre 2014 nous avons engagé la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Les retours sont jusqu'ici très positifs, enfants et pa-

rents sont satisfaits des ateliers proposés pendant la pause méridienne, ateliers encadrés par les six agents de l'école et Stéphanie LASSIRE de

l'Association "Arts Scènes et Compagnie" avec qui la commune a signé une convention pour une intervention quotidienne. Un spectacle a été présenté par les enfants avant les vacances de Noël. Cette réforme représente un coût non négligeable pour la collectivité. En choisissant d'augmenter de quelques heures la durée hebdomadaire de travail de nos agents, et de limiter ainsi le recours à des intervenants extérieurs, la charge financière annuelle est de 12500€ pour la centaine d'élèves, soit 125€ par enfant. Considérant la participation de l'Etat de 50€ par enfant/an, la charge restant à la commune s'élève à 75€ par enfant/an soit une dépense totale nouvelle de 7500€.

Pour l'année 2015-2016, cette aide est maintenue mais conditionnée par la signature entre la commune, la CAF et le Préfet du Lot d'un PEDT (Projet Éducatif de Territoire), élaboré par la Mairie en lien avec l'équipe éducative et les agents. Il vient d'être validé par les services de l'Etat. Ce projet a permis de réfléchir plus largement à tous les temps périscolaires (garderie, temps du repas, activités encadrées pendant la pause méridienne). 50% des enfants scolarisés à St-Laurent viennent de 10 communes extérieures (St-Jean-Lespinasse, St-Céré, Belmont-Bretenoux, Frayssinhes, Cornac, St-Médard-de-Presque, Autoire, St-Jean-Lagreste, St-Paul-de-Vern et Bretenoux).

Pour tenir compte, en partie, de l'impact financier de cette réforme, le Conseil Municipal a décidé de réviser la participation aux frais de fonctionnement de ces communes passant ainsi de :

660€ en 2013-2014 à 805€ pour les maternelles

400€ en 2013-2014 à 545€ pour les primaires.



INFORMATIONS PRATIQUES

Agents

Deux agents communaux ont été autorisés par l'ancienne municipalité à se mettre en disponibilité pour convenance personnelle à compter d'avril et mai 2014. L'équipe technique ne comptant alors plus qu'un agent technique territorial titulaire il a fallu procéder au recrutement d'une personne supplémentaire. Jean-Marc SUDRIE est ainsi venu en renfort du 15 mai au 1^{er} novembre 2014 en contrat à durée déterminée puis André BEFFARA a été recruté en contrat aidé à compter du 1^{er} juin 2014 et son contrat a été renouvelé. Depuis le 1^{er} juin 2015, un nouvel agent, Didier Larraufie, vient compléter l'effectif actuel.

Eau potable

Plusieurs quartiers ont déploré que l'eau du robinet coulait marron. Nous nous en sommes bien évidemment inquiétés et avons sollicité l'intervention de la SAUR. Cette couleur était due à la présence de manganèse. Après avoir effectué des prélèvements, l'Agence Régionale de la Santé confirme qu'il n'y a aucun danger pour la santé. Des travaux vont être réalisés par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Bretenoux - St-Céré pour pallier ce problème.



Installation des détecteurs de fumée

Nous vous rappelons que depuis le 8 mars, tout lieu d'habitation doit être équipé d'au minimum un détecteur de fumée normalisé. Son installation doit permettre de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie, et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

Le détecteur doit être conforme à la norme européenne (CE - NF EN 14604) et être installé de préférence dans la circulation ou dégagement (palier, couloir) desservant les chambres. Lorsque le logement ne comporte pas de circulation ou dégagement (cas des studios), le détecteur doit être installé le plus loin possible de la cuisine et de la salle de bain, et être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur (fumées de cuisson et vapeur d'eau).

Le ramassage des déchets verts

s'effectue le 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois du 2 mars au 16 novembre (délibération du conseil municipal du 18/02/2015). 5 sacs ou fagots sont autorisés.

- les déchets, présentés en sacs de 25 kg maximum, ne devront être déposés devant votre porte qu'au plus tôt la veille du ramassage,
- les branchages devront être ficelés, dans des fagots d'un poids de 25kg maximum, et d'une longueur maximale de 1,50m.

Encombrants

Ramassage une fois par mois après inscription obligatoire en mairie. Enlèvement du petit matériel ou électroménager (vieux réfrigérateurs, gazinières, transats...).

Lutte contre les bruits de voisinage

(Extrait de l'arrêté Préfectoral du 24.02.1991)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur

intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique, ne peuvent être effectués que : les dimanches et jours fériés entre 10h et 12h, les samedis entre 9h et 12h et entre 15h et 19h, les autres jours entre 8h30 et 19h30. Pour rappel : par arrêté préfectoral en date du 5/07/2012 le brûlage des végétaux est interdit.

Divagation des chiens et chats

Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats sur la commune. En cas d'accidents ou de dégâts, seul le propriétaire de l'animal est responsable.

Vitesse

De nombreux excès de vitesse sont quotidiennement constatés sur l'ensemble des voies communales. Afin d'éviter tout accident nous en appelons au civisme de chacun d'entre vous et nous rappelons que la vitesse maximale autorisée est de 50km/h.

Respect des espaces publics

Il est désolant de constater que de plus en plus fréquemment des débris sont abandonnés, particulièrement sous la halle. Ce lieu, ouvert à tous doit être laissé propre. Il en est de même autour des containers à ordures.

Tarifs de location du foyer rural au 1^{er} janvier 2015

	1 jour	2 jours	3 jours	frais EDF	caution	clé remplacée
Habitants de la commune	80€	150€	210€	Conso réelle	150€+1500€	50€
Habitants hors commune	160€	300€	420€	Conso réelle	150€+1500€	50€
Associations commune	Forfait annuel de 50€			/	150€	50€
Associations hors commune	85€	160€	220€	Conso réelle	150€+1500€	50€
Associations hors commune (locations régulières)	10€ ou 20€ (avec chauffage)				150€	50€

ÉTAT CIVIL

Nous leur souhaitons la bienvenue

Enora BAGNI MÂLE née le 24/01/14
Lilian MARTY, le 16/05/14
Jade BICHON PARVAUD, le 13/06/14
Joseph BEX, le 24/07/14
Aline GOUZOU, le 27/08/14
Arthur SOULHOL, le 08/02/15
Zora LAZAR, le 21/04/15

Ils se sont dit oui

Pierre-Gabriel CHAUVAC et
Shahrazad POURSAFAR, le 01/02/14

Christian MEJESCAZES et
Dirde MOOTOO le 27/09/14
Serge GUIEYSSE et
Patricia DUCHEMIN, le 19/12/14
Hervé SABATIE et
Catherine BORIE le 04/04/15
Stéphane DEVEZ et
Carine DUFOR le 02/05/15
Farid EL HAJJI et
Bouchra AMATTACH le 09/05/15

Ils nous ont quittés

Marie RIGAL veuve SOULHOL,
le 21/01/14

Marie-Antoinette MASSACRIER
veuve MOULIN, le 10/02/14
Jean-Marie ROUSSILHE, le 12/02/14
Louis BOUTARY, le 31/05/14
Gisèle LACARRIERE épouse RIOM
le 08/06/14
Benoît LABORIE le 04/03/15
Robert JUSSEERANDOT le 07/03/15
Claudette VAYSSE le 06/04/15
Yvonne LAGARRIGUE épouse DUPUY
le 25/04/15
Yvonne DURANT épouse RUSSIE
le 01/05/15

LES ASSOCIATIONS

Notre village, à travers ses associations, nous le voulons dynamique, enthousiaste et plein de projets. Il en existe déjà qui font vivre notre territoire, certaines, en sommeil, n'attendent qu'un nouveau départ et d'autres pourraient voir le jour, en portant de nouveaux projets. Nous les encourageons toutes à s'exprimer et à vivre sur notre commune car elles sont le cœur de notre village.

Le Bureau renouvelé du Comité des Fêtes a fait de la fête votive des 9 et 10 août derniers une belle réussite. Nous espérons que l'édition 2015, qui se déroulera les 8 et 9

août prochains le sera tout autant.

Le Bureau de l'association des Aînés « Les amis des Tours » lors de son AG du 8 janvier dernier a décidé de démissionner et de mettre en sommeil l'association. C'est une décision que nous regrettons et qui ne doit pas perdurer.

Ainsi si vous désirez que ce club revive, que les séniors de la commune se rencontrent et rompent leur isolement, il est impératif de reconstituer un Bureau d'au moins 6 personnes (Président, Vice-président, secrétaire et secrétaire-adjoint, trésorier et trésorier-adjoint). Si vous êtes intéressés,

prenez contact avec la Mairie. Une Assemblée Générale Extraordinaire sera organisée prochainement pour déterminer la suite à donner à l'association.

L'association de la pétanque est également très dynamique avec 58 adhérents. Depuis le mois de janvier 2015 elle loue le chalet installé à côté du boulodrome. Le terrain de pétanque reste public.

L'Association des Parents d'Elèves a cette année encore été très active en organisant plusieurs animations (vide ta chambre, marché de Noël). Le vide-grenier du mois de mai a été un succès et un repas a clôturé l'année scolaire à la fin du mois de juin. Les fonds récoltés, cumulés à la subvention de la Mairie, permettent de financer les sorties scolaires, culturelles et voyages éventuels.



LES MANIFESTATIONS DE NOTRE COMMUNE

- Vide grenier organisé par l'APEL (Association de Parents d'Elèves) - **12 avril 2014**
- Cérémonie commémorative - **8 mai**
- Vernissage exposition « Peintures de Jean Lurçat, collections secrètes » - **17 mai 2014**
- Concours doublette du club de pétanque - **14 juin 2014**
- Voyage des aînés au Château des Milandes - **19 juin 2014**
- Fête de fin d'année de l'école - **27 juin 2014**
- Repas de clôture des aînés au Lac du Tolerme - **27 juin 2014**
- Mai de la nouvelle équipe municipale - **5 juillet 2014**
- Vide grenier et marché gourmand du club de pétanque - **20 juillet 2014**
- Fête votive - **9 et 10 août 2014**
- Ciné ciel - **13 août 2014**
- « Fête du chalet » (installation officielle) par le club de pétanque - **7 septembre 2014**
- Trophée des Tours par le SCAC - **14 septembre 2014**
- Concours doublette du club de pétanque - **18 septembre 2014**
- Cérémonie commémorative du **11 novembre 2014**
- Vide ta chambre organisé par l'APEL - **16 novembre 2014**
- Marché de Noël organisé par l'APEL - **14 décembre 2014**
- Vœux aux agents - **19 décembre 2014**

- Assemblée Générale des Amis des Tours - **8 janvier 2015**
- Vœux à la population - **24 janvier 2015**
- Pétanque 1^{er} tour départemental de la coupe de France - **6 avril 2015**
- Vide grenier de l'APEL - **10 mai 2015**



Ouverture du secrétariat au public
du lundi au vendredi de 14h à 17h
Adresse: av Jean Lurçat-46400 St-Laurent-les-Tours

Tel: 05.65.38.03.92 / Fax: 05.65.38.03.89
mairie@saint-laurent-les-tours.fr
www.saint-laurent-les-tours.fr